

MAIRIE de Val-de-Sos
3 Grande Rue
Videssos
09220 Val-de-Sos

Compte rendu de la réunion du CM du 28 juin 2019

Appel nominatif

ARCHIAPATI Bernadette, AUBIN Natalène, BERLUREAU Patrick, BERTRAND Georges, BONJEAN Serge, BOUNIN Louis, CAVAILLÉ Bernard, DELPY Germain, DREUX Monique, HUET Jean-Michel, LANNES Dominique, LERY-MARFAING Marie-Jeanne, MAGALHAES Jean, MORA Michel, MERCIER Bernard, PITTONI Natale, RAUZY Jean-Pierre, ROMEU Aline, SOULIE Guy, TERON Christian, TERON Claude.

Absents représentés : BORDES-NAYROU Marguerite, procuration à ROMEU Aline, BOUFAID Akim, procuration à RAUZY Jean-Pierre, CHALIFOUR Jean-Claude, procuration à BERLUREAU Patrick, DANDINE Marie-José, procuration à LERY-MARFAING Marie-Jeanne, FRANQUET Christian, procuration à MORA Michel, GUITART Mylène, procuration à MAGALHAES Jean, LALLA Emile, procuration à PITTONI Natale, PECH Christelle, procuration à DREUX Monique.

Absents : BRENAC Alix, DATCHARY Nathalie, DUPUI Dominique, PEYROU Didier, PUJOL Philippe.

Ouverture de la réunion : 18h00.

Président : Jean MAGALHAES, secrétaire de séance : Louis BOUNIN.

Le Maire demande la modification de l'ordre du jour par l'ajout de deux délibérations :

- Travaux de désenfumage du centre permanent, commune déléguée de Suc et Sentenac,
- Tarif branchement électrique forains de la commune déléguée de Videssos.

Le Maire fait un bilan satisfaisant des six premiers mois de la commune nouvelle, au niveau du fonctionnement entre les élus, de celui du personnel administratif et des agents techniques.

La préparation de l'échéance électorale de mars 2020 se fera à partir de la rentrée de septembre.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 mai 2019

Aucune observation, le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents, par le Conseil municipal.

1) Délibération 2019/103 Désignation d'un architecte pour le projet d'aménagement du camping La Bexanelle, commune déléguée de Videssos

Le Maire rappelle le projet d'aménagement du camping. Il précise que, pour mener à bien ce projet, deux cabinets d'architecture ont été consultés :

- L'agence d'architecture Bruno CALMES, domiciliée à Bruguières (31150),
- La SCP architecture BENAZET-PINZIO, domiciliée à Bedeilhac (09400).

A la suite de cette consultation, le cabinet BENAZET-PINZIO a répondu ne pas pouvoir assumer cette mission. Le cabinet CALMES propose une étude de diagnostic et une étude d'avant-projet sommaire pour un montant total de 21 126,60 € HT (25 351,92 € TTC).

En raison du caractère d'urgence de ce dossier, le Maire propose de désigner le cabinet CALMES.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

2) Délibération 2019/104 Désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour une mission de faisabilité pour la rénovation du Relais d'Endron, commune déléguée de Goulier

Le maire informe le Conseil municipal qu'une étude de faisabilité de la rénovation du Relais d'Endron va être réalisée. Le bureau municipal a autorisé le maire à signer un contrat avec le cabinet d'architecture BENALET, pour un montant de 7 500 €, pour réaliser cette mission.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

3) Délibération 2019/105 Admission en non-valeur des créances concernant les communes déléguées de Goulier et de Suc et Sentenac

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération prononçant l'admission en non-valeur des cotes irrécouvrables sur le budget primitif 2019. Il précise que les sommes devant être perçues sont les suivantes :

- Pour Goulier, montant total de 10 290,74 € concernant des loyers impayés par le dernier gérant du relais d'Endron,
- Pour Suc et Sentenac, montant total de 2 529,53 € concernant des loyers impayés pour la location d'un appartement.

Il informe que l'admission en non-valeur mandaté sur l'exercice 2019 sera d'un montant de 5 020,27 € :

- Commune déléguée de Goulier 2 490,74 €,
- Commune déléguée de Suc et Sentenac 2 529,53 €,

Il propose que l'étalement du reste de cette créance irrécouvrable, se fasse sur 3 exercices, chacun d'un montant de 2 600,00 €, à compter de l'année 2020.

Il précise que le montant de ces titres fait l'objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable sur le budget de la commune et que celui-ci sera inscrit à l'article 6541 « Pertes et créances irrécouvrables ».

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

4) Délibération 2019/106 Acquisition de parcelles situées sur la commune déléguée de Videssos – Expropriation de M. Jean-Luc LACOUME

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier d'expropriation pour le projet de réalisation d'une voirie piétonne et agricole dite « de Charlemagne ». Il fait lecture des conclusions du Tribunal de Grande Instance de Foix, concernant l'expropriation de M. Jean-Luc LACOUME, domicilié 2 route d'Orus à Videssos. Les conclusions récapitulatives du commissaire du gouvernement pour les parcelles cadastrées section A numéro 2311 – 2314 – 2317 – 2320 – 2323, représentant une emprise totale de 827 m², font état d'un montant total d'indemnité de 1488,60 €.

Le Maire propose donc d'acquérir les parcelles mentionnées ci-dessus et de désigner Maître ROQUES, notaire à Tarascon sur Ariège, pour la rédaction de l'acte.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

5) Délibération 2019/107 Acquisition de parcelles situées sur la commune déléguée de Videssos – Expropriation de Mme Nathalie MARFAING-LACOUME

Pour le même projet que pour le point 4) et après le même processus juridique vis-à-vis de Madame Nathalie MARFAING, épouse LACOUME, domiciliée 2 route d'Orus à Videssos, le Maire propose d'acquérir la parcelle cadastrée section A numéro 2326, d'une surface de 592 m², pour un montant de 1 065,60 € et de désigner Maître ROQUES, notaire à Tarascon sur Ariège, pour la rédaction de l'acte.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

6) Délibération 2019/108 Approbation du mode de répartition des sièges au conseil communautaire, dans la perspective des élections municipales de 2020

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux et des conseils communautaires en 2020, il convient que les conseils municipaux se déterminent sur le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire auxquels ils appartiennent, et ce, réglementairement jusqu'au 31 août 2019 en choisissant :

- Soit la répartition de droit commun telle qu'elle figure dans la grille fournie par la préfecture de l'Ariège,
- Soit une autre répartition, issue d'un accord local, proposée par la communauté de commune, une fois déclarée conforme par les services de la Préfecture.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le régime de droit commun qui attribue, au vu de la grille de répartition, 4 sièges à la commune de Val-de-Sos.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

7) Délibération 2019/109 Augmentation des tarifs de la régie électrique de la commune déléguée de Vicdessos

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une augmentation concernant les tarifs de la régie électrique aura lieu le 1 juin 2019 (voir détails en annexe jointe).

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

8) Délibération 2019/110 Travaux de désenfumage Centre Permanent de la commune déléguée de Suc et Sentenac – Réalisation d'avenants

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération permettant la prolongation du délai des travaux d'une durée de trois mois a été prise lors du Conseil Municipal du 12 avril 2019. Cela constituait un avenant n°1 pour l'ensemble des entreprises présentes sur le chantier. Louis BOUNIN précise que les travaux se sont achevés le 18 avril et, que dans le cadre du règlement des DGD (Décompte Généraux définitifs) des modifications ont été effectués par rapport aux marchés initiaux, ce qui a généré de nouveaux avenants :

- Lot n°1 – SJC CUMINETTI – avenant n°2 – Travaux supplémentaires pour un montant total de 4 100 € HT,
- Lot n°2 – Miroiterie Oriège – avenant n°2 - Travaux supplémentaires pour un montant total de 210,00 € HT ; avenant n°3 - Travaux en moins pour un montant total de 480 € HT. Soit une réduction du montant du marché initial de 270 € HT.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

9) Délibération 2019/111 Tarif du branchement électrique des forains lors de la fête locale pour la commune déléguée de Vicdessos

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de branchement provisoire selon le tableau joint en annexe.

Après discussion, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

Informations diverses

Avancement des différents travaux en cours

Projet verger communal : le maire indique qu'il a reçu un devis de 5 740 € HT pour la livraison et la plantation d'une centaine d'arbres fruitiers, subventionné à 80% dans la limite de 3000 €. Il propose de répartir les plantations sur les 4 communes déléguées

Goulier :

Attente de devis pour réalisation d'une dalle au Relais d'Endron (installation d'un spa),
Rendu de l'étude de faisabilité, pour la rénovation du Relais d'Endron, prévu en septembre.

Sem :

Les travaux de la rue de l'église, d'une durée prévue de 8 à 10 jours, n'ont pas commencé, suite à une indisponibilité de l'entreprise pour cause d'intempéries. Ils sont repoussés à l'automne, à moins qu'une possibilité début juillet permette de les réaliser.

Suc et Sentenac :

Toiture de la mairie (travaux terminés),
Réaménagements du chemin de la Ruère (travaux terminés),
Appartement au-dessus de la Mairie (travaux terminés ce vendredi 28 juin),
Chaufferie – atelier – garage du centre permanent, extérieur terminés, intérieur en cours (plâtres carrelage peinture), branchement de la chaudière (partie tuyauterie terminée, démarrage de la partie électrique). Fin des travaux prévue fin juillet,
Programme de réparation des murs de soutènement à relancer (l'association APPRE a cessé son activité qui devrait être reprise par l'association VVM),
Proposition retenue par le bureau municipal du report en 2020 des travaux de la citerne pour la protection contre les incendies aux Bordes, effectués par la CCHA, pour obtenir des subventions plus importantes que celles accordées en 2019 (FDAL et DETR).

Vicdessos,

Parking de la halle (enrobés terminés, reste bordures, marquage, plantations),
Liaison entre rue du Fort et RD8 (enrobés terminés, montant 22 990 €),
Parking de l'EHPAD (marquages prévus le 3 Juillet),
Menuiseries de la Mairie (devis d'Oriège incluant la télécommande 24 438.66 € HT),
Chemin de Charlemagne,
Réfection de la façade nord du logement de la trésorerie, à terminer
Retouches revêtements : l'entreprise AZUARA a réservé les 3, 4 et 5 juillet,
Déviation d'Arconac : accord du Conseil départemental pour le changement de classement de voirie (déviation intégrée dans le réseau départemental, et traversée du hameau dans le réseau communal).
Prévoir la remise aux normes des installations électriques de la salle des fêtes,
Prévoir la reprise de la couverture de la centrale (travaux sur budget régie électrique),
Prévoir la rénovation de la toiture de la maison Ducros (travaux sur budget régie camping).

Plan paysage – PPTEC (plan paysage pour la transition énergétique et climatique)

Intervention de Madame Laure CHEVILLARD, chargée de mission au PNR. Les 7 communes (10 auparavant) de l'ancien canton de Vicdessos ont répondu au concours national initié dans le cadre du PPTEC, programme géré par le PNR. Le projet retenu porte le nom de plan paysage pour le Haut-Vicdessos. Il a fait l'objet du recrutement d'un bureau d'études ayant pour mission de

recueillir des informations et d'animer des manifestations (avec les scolaires, sur le terrain, lors de journées séminaires). Peu d'habitants et d'élus ont participé, ce qui amène le PNR, à la recherche d'axes de progrès, à présenter le projet aux conseils municipaux.

Journée citoyenne du 28 juin

Préparation de l'Opération réparation de l'Orry de Gagnioule, au cours d'une journée éco citoyenne, à laquelle a participé une entreprise toulousaine. La réparation proprement dite sera effectuée par une association de professionnel en septembre.

Réunions Vice-Présidents de la CCHA :

Le Maire expose au conseil Municipal la décision prise par le dernier conseil communautaire, réuni le 18 juin, concernant la DSP de la Via Ferrata arrivant à échéance fin 2019, après une prolongation d'un an non renouvelable. Il déplore que la réunion des vice-présidents ait fait le choix d'un appel à candidature, alors qu'un bail précaire aurait été plus judicieux, la mise en place du nouveau gestionnaire étant prévue pour une courte durée (un an), en attendant la fin de la DSP de l'Accrobranche. Le vote a confirmé ce choix, malgré 8 votes contre, de la vallée (dont les 5 délégués de Val-de-Sos) et 3 abstentions.

Aline ROMEU exprime le désaccord des huit conseillers sur ce choix qui aurait pu, pour une période provisoire reconduire le gestionnaire actuel qui, a fait ses preuves depuis 30 ans. L'analyse des offres ne lui semble pas objective et est à charge contre l'actuel gestionnaire. L'introduction d'une nouvelle équipe, qui s'inscrit dans le programme de reprise de la gestion des campings, aurait pu être effectuée plus tard, dans le cadre du projet touristique actuellement en cours d'études. Elle précise que le vote des élus n'est pas un vote contre le projet touristique de la vallée mais uniquement une désapprobation de la décision du bureau de la CCHA sur ce seul point de la DSP de la Via Ferrata.

Après discussion, la position de la commune est approuvée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

Point financier

Le maire fait le point sur le budget de la commune nouvelle. Il précise qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir sur le réalisé, par rapport au budget primitif, les dépenses de 2018 ayant été reportées en début d'exercice sur 2019, car il n'y a pas eu de journées complémentaires compte tenu de la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019.

Patrick BERLUREAU fait une présentation des tableaux joints en annexe.

Courrier de M. FAKHOURY

Le Maire explique au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'une bande de 60 m² afin de permettre l'extension du bâtiment ayant servi d'accueil à l'office de tourisme. Il fait part de l'absence de coopération de l'actuelle propriétaire de la parcelle concernée, ce qui retarde la démarche. En réponse à notre proposition, le bureau municipal a décidé qu'à défaut d'accepter nos conditions, revues légèrement à la hausse, nous serions dans l'obligation de lancer une procédure de DUP (déclaration d'utilité publique).

Demande de subvention de l'association Pyrénées Ariégeoises Football

Patrick BERLUREAU expose que l'association Pyrénées Ariégeoises Football est essentiellement composée d'équipe de jeunes et d'équipes féminines. Le club a son siège à Tarascon sur Ariège, mais organise des rencontres sur tous les terrains de la vallée. Il déclare avoir des licenciés à Auzat et à Val-de-Sos.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention de 300 € à l'association..

Réunion régie électrique pour projet GIE (Groupement d'Intérêt Economique)

Une réunion de concertation et d'échange s'est tenue le lundi 24 Juin à la mairie d'Arignac à laquelle ont participé les Maires, d'Arignac, de Quié, de Mérens, de Val-de-Sos ainsi que Marie José DANDINE, Patrick BERLUREAU et Jean-Pierre RAUZY pour notre commune.

Maître HERMANN, avocat de la commune de Tarascon avait été convié pour apporter sa vision sur la nature des nouveaux statuts de la Régie qui nous avait été proposés.

Au fil de la discussion, il est rapidement apparu que le document objet de la discussion était en fait un projet de GIE entre les différentes régies, document dont nous n'avions pas eu connaissance et qui vient combler une lacune dans le fonctionnement actuel du Groupement de Régies auquel nous adhérons.

L'avocat nous a fait part de ses interrogations sur la nature de cette structure de GIE :

- GIE juridiquement fragile = contrat d'entreprise à personnalité morale de droit privé (interdit aux structures à personnalité morale de droit public)
- GIP (Groupement d'intérêt Public) serait mieux adapté.

Au-delà de ces questions techniques, le débat a mis en évidence la nécessité d'amorcer une réflexion en profondeur sur les orientations que nous souhaitons prendre en matière de gestion des activités de la Régie qui, à ce jour sont composées de deux volets, la production d'électricité (centrale) et la distribution dans de cadre de nos prérogatives d'ELD (entreprise locale de distribution).

Les autres problématiques qui font que nous ne pouvons pas rester dans une attitude attentiste sont d'une part le déploiement des compteurs communicant dans un proche avenir qui nous contraignent à s'associer avec d'autres structures (proposition de GIE) ainsi que l'échéance de 2023 qui est la fin de la période de concession d'exploitation de la centrale qui nous l'espérons sera prolongé dans le cadre du régime de l'autorisation.

Réunion groupement des régies de l'Ariège

L'ordre du jour consistait à :

- actualisation de la convention du groupement,
- les systèmes d'information
 - * Facturation,
 - * Compteur communicant
- Système d'information géographique
- Service commercial
- Création du Groupement d'Intérêt Economique (GIE)
- Questions diverses

Le Maire et Marie-José n'ayant pu assister à la totalité de la réunion, il est convenu que le Directeur du Groupement des Régies, vienne présenter au bureau du Conseil Municipal, le contenu de cet ordre du jour.

Installation des défibrillateurs

Le Maire précise au conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé aux professionnels de santé pour signifier notre décision de mise en place de 4 défibrillateurs. Il rappelle que ce choix a été guidé par l'implantation sur des lieux de passage, visible par tous, et dans tous les ERP, ce que la loi impose.

Le médecin, en désaccord avec le choix d'implantation arrêté par la commune, a répondu en déplorant l'équipement de la maison de santé.

Le Maire propose de rajouter un cinquième appareil, à Sem et a reçu un devis d'un montant de 7 800 € HT. Le bureau municipal, qui continuera de se réunir chaque vendredi en juillet et en août, fera le choix du fournisseur.

Mise en place borne Office du Tourisme

Le Maire indique au Conseil Municipal que la borne informatique de l'Office de Tourisme a été mise en place.

Prochaines dates réunion

29 juin : passage de la course cycliste l'Ariégeoise,
2 juillet : réunion de la CCID (commission communale des impôts directs),
6 juillet : formation aux gestes de premiers secours,
9 juillet : réunion préparatoire « Tour de France » à la Préfecture,
13 et 14 juillet : fête de la montagne à Auzat,
14 juillet : repas du village à Sem,
21 juillet : passage du Tour de France,
30 juillet : spectacle de montagne à Goulier puis à Vicdessos,
2,3, 4 Août : fête de Goulier
10 août : fête de Suc et Sentenac
9 et 10 août : Blues In Sem (Sem et Vicdessos)
15 août : Fête de Vicdessos

Prochain Conseil municipal : le 30 août à 18h,

Séance levée à 21h00

Le Maire,

Les secrétaires de séance,

Jean MAGALHAES

Louis BOUNIN